



Période d'invalidité reconnu pour la retraite

Par **flaux**, le **12/09/2011** à **09:49**

Bonjour,
ancienne commercante, depuis janvier 2008 je suis reconnu par le R.S.I en invalidité à 66.6 %
, mais il ne verse aucune pension car mes démarches ont été faites trop tard.
Je voudrais savoir si ces périodes d'invalidité de 2008 à 2011
peuvent me servir pour obtenir des trimestres de retraite.
merci de votre réponse
flaux